

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL  
DU SYNDICAT DES ÉNERGIES DES ZONES EST DE L'OISE

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
28	19	18

Date de la convocation :	Le 21 novembre 2025
Date de publication électronique :	Le 09 décembre 2025

**Séance du 27 novembre 2025**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-sept novembre à 18h30, le comité syndical du SEZEO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier FERREIRA.

Présents : Mesdames Annick DECAMP, Sophie MERCIER, Corinne TROUVAIN, Nadine SANTUNE, Messieurs Philippe BARBILLON, Didier BÉRANGER, Patrick BOUCHER, Patrice CARVALHO, Jean-Pierre CZEPCZYNSKI, Jean-Pierre DESMOULINS, Olivier FERREIRA, Éric FOURDRINIER, Jean-Pierre HAUDRECHY, Grégory HUCHETTE, Jean-Pierre HUVET, Hervé LE DROUMAGUET, Jean-Pierre LEBOEUF, Arnaud LUISIN, Didier RUMEAU.

Absents représentés : Monsieur Christian HEDUY représenté par Monsieur Arnaud LUISIN, Monsieur Jackie TASSIN représenté par Monsieur Patrick BOUCHER, Monsieur Denis MESSIO représenté par Monsieur Éric FOURDRINIER.

Absents non représentés : Madame Khristine FOYART, Messieurs Alain DENNEL, Alain FOURNIER, Daniel GAGE, Daniel LARONZE, Claude LEBON, Florent MAZIÈRES, Patrick PEYR, Éric ROUGEAUX.

Secrétaire de séance : Madame Corinne TROUVAIN

Objet : signature de la convention de partenariat avec le SE 60  
pour la mise en œuvre d'un Contrat de Chaleur Renouvelable territorial (CCRt)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention,

Considérant que le développement de la chaleur renouvelable constitue un axe prioritaire national et territorial face aux enjeux climatiques et énergétiques,

Considérant que la mise en œuvre d'un Contrat de Chaleur Renouvelable territorial sur le territoire du département de l'Oise permettrait de répondre à ces enjeux,

Monsieur le Président expose le souhait du SEZEO de s'associer au SE60 afin d'aboutir à un Contrat de Chaleur Renouvelable territorial (CCRt) avec l'ADEME à l'échelle du département de l'Oise. Pour ce faire, il est proposé de conclure une convention qui définit notamment les engagements réciproques, la répartition des objectifs et la répartition financière de l'enveloppe potentiellement octroyée par l'ADEME :

- Objectif : déployer 20 GWh de chaleur renouvelable à l'échelle départementale,
- Durée : 4 ans,
- Versement par l'ADEME d'une aide à l'animation d'un montant total et maximal de 450 000 € pour les 4 ans, répartie 1/3 SEZEO – 2/3 SE60,
- Prise en charge par le SEZEO d'1/3 des dépenses communes et réelles pour l'animation du contrat chaleur,
- Mise en place de comités de suivi et technique ainsi qu'une commission d'attribution des aides.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025

Reçu en préfecture le 09/12/2025

Publié le

ID : 060-200069292-20251127-202526-DE



Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Comité Syndical

**APPROUVE** le projet de convention de partenariat avec le SE 60 pour la mise en œuvre du Contrat Chaleur Renouvelable territorial (CCRt) dans le département de l'Oise,

**AUTORISE** le Président à signer la convention susvisée et de se concerter avec le SE 60 pour déterminer les modalités de mise en œuvre de celle-ci,

**AUTORISE** le Président à signer tout document utile permettant la mise en œuvre de la convention

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit.

Le Président,  
Olivier FERREIRA